

**VOUS** ne tenez pas vos engagements  
**NOUS** n'avons plus à tenir les nôtres !



**CR** COORDINATION RURALE, le syndicat 100 % agriculteurs !

## La phrase du mois

« Pour rester dans le jeu, un agriculteur doit s'organiser pour arriver à faire tourner son entreprise avec 330-340€/1000 l de prix d'objectif » estime Vincent Chatelier, Inra

Retrouvez notre article en page 8

## Dans ce numéro

- Actus départementales
- Les actus régionales
- Les actus nationales
- Vos rendez-vous !



## 2016 : annus horribilis pour les agriculteurs français !

Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture rendus publics jeudi 6 juillet 2017 annoncent pour 2016 un résultat net par actif non salarié en retrait de 21,9 % par rapport à 2015. Pour la Coordination Rurale, ce chiffre désastreux et jamais vu depuis l'existence de la CCAN (commission des comptes de l'agriculture et de la nation) traduit encore bien mal le désastre économique enduré par des agriculteurs à bout de souffle.

### Les agriculteurs font désormais partie des travailleurs pauvres !

Les années difficiles se succèdent pour les agriculteurs à cause de prix indigents, de mauvaises récoltes ou même des deux, comme l'année dernière ! De mémoire d'agriculteurs, jamais le premier secteur de l'économie productive n'avait connu un marasme aussi profond. D'après la MSA, plus de 50 % des exploitants affichent en 2016 des revenus inférieurs à 350 euros par mois et cet organisme se voit saisi de 250 000 demandes de prime d'activité pour compenser des revenus trop modestes.

### Emmanuel Macron et Stéphane Travert au pied du mur !

Fascinés par le tout-export, au détriment d'un digne revenu de l'agriculteur, les décideurs successifs auraient depuis longtemps dû tirer les enseignements de la dégradation régulière du solde commercial agricole, illustrée notamment par une hausse des importations de fruits de 50 % depuis 2012. Aujourd'hui, la situation est trop grave : ils doivent impérativement renverser la table à Bruxelles et exiger une régulation basée sur des prix et une gestion raisonnée et efficace des volumes. À défaut, le démantèlement de l'agriculture française va continuer sur fond de catastrophe économique, sociale et humaine, dont notre président et son

ministre seront autant comptables que leurs prédécesseurs.

Alors que la France est au 3e rang des 14 États membres de l'Union européenne où la valeur ajoutée nette par actif diminue le plus, les États généraux de l'alimentation doivent être l'occasion de revenir aux fondamentaux de toute politique économique : des prix rémunérateurs à la production !

### Pas de versement des aides PAC... pas de contrôles !

Car chacun doit respecter ses engagements et parce que aujourd'hui ce n'est plus le cas, la Coordination Rurale et ses antennes régionales et départementales n'acceptent plus les contrôles PAC prévus sur les exploitations et en demandent la suspension tant que les aides ne seront pas soldées.

Il est inadmissible que l'État puisse s'autoriser un tel laxisme, qui plonge de nombreux agriculteurs dans une galère noire, et leur demande en contrepartie de se plier à des contrôles et de ne commettre aucun impair sous peine d'être sanctionnés. N'oublions pas que ces contrôles PAC sont justement commandités parce que les agriculteurs perçoivent des aides : « *les contrôles agricoles sont la contrepartie obligatoire et légitime des 9 milliards d'euros d'aides versées par l'ASP aux agriculteurs français et à des porteurs de projets de développement en milieu rural.* » (source : site de l'ASP)

La blague a duré assez longtemps. À partir d'aujourd'hui, nous refusons que les agriculteurs soient les seuls à respecter les règles du jeu. « *Tant que le solde restant dû des années précédentes ne sera pas crédité sur les comptes des agriculteurs, ils ne rentreront plus sur nos fermes !* », Bernard Lannes, président national de la Coordination Rurale.

## Le chiffre du mois :

1 agriculteur sur 2 gagne moins de 350 € / mois

## Coordonnées

Coordination Rurale des Pays de la Loire  
Bât. Le Galilée - ZA Métairie - 35520 MELESSE  
Tél. : 02 23 25 59 97 ou 06 83 68 84 51

[www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)

# Les actus départementales



## Très gros succès: la 6e grande Tablée bretonne

Le dimanche 14 mai a eu lieu la 6e grande tablée bretonne place de la Petite Hollande à Nantes. Le soleil et un public nombreux, plusieurs milliers de personnes, étaient au rendez-vous.



Organisée par le Comité des Vins Bretons, composé de vignerons du Muscadet et en partenariat avec la CR44, cette manifestation a désormais sa place dans le cœur

des Nantais, qui sont de plus en plus nombreux chaque année à venir partager ce moment festif.

Le principe est simple : de grandes tables en bois alignées avec leurs bancs et, autour, de nombreux stands dans lesquels il est possible de se restaurer de 11h à 23h.

Cette grande tablée, s'inscrit dans le cadre, plus large, de la Fête de la Bretagne « GOUEL BREIZH ». C'est l'occasion de faire la promotion des produits locaux et du terroir. On y trouve, bien sûr, le muscadet mais également des huîtres, de la charcuterie sous toutes ses formes, des crêpes, des galettes, de la confiture, du far breton, le Chichi breton ou les Saveurs nantaises et bien d'autres délicieux produits encore.

Des animations musicales traditionnelles et des groupes régionaux ont animé la journée dans une ambiance très conviviale.

Merci aux organisateurs et rendez-vous en 2018 !



## Remise des prix du challenge Agriculture paysanne chez... Fine !

Le département de Loire-Atlantique soutient l'agriculture depuis de nombreuses années dans un souci de renouvellement des actifs du monde agricole, de pérennité économique des exploitations, de transformation et de commercialisation locales des biens agricoles produits sur son territoire.

Dans ce cadre, le Département a organisé un « challenge de l'agriculture paysanne » pour aider les futurs actifs agricoles à s'engager dans cette profession en ayant un panorama élargi des différents systèmes agricoles et des modes de commercialisation. À l'issue des visites de fermes, une dizaine de classes, en cycle d'études agricoles, ont présenté en mars leurs conclusions et réflexions sous la forme d'un exposé écrit et oral devant un jury dont faisait partie la CR44. La remise des prix de cette 9e édition, remportée par la 1ère scientifique du lycée agricole de Briacé d'Ancenis, a eu lieu le jeudi 18 mai à la Ferme des 7 Chemins à Plessé. Le lieu n'a pas été

choisi par hasard car il s'agit de la ferme de Fine, la vache bretonne pie noir, vedette du salon de l'Agriculture de Paris.

Bravo à tous les élèves qui ont participé au challenge et en avant pour la 10e édition !





# Les actus départementales



## Mobilisation pour le prix du lait à Laval

Mardi 13 juin, la CR53 s'est mobilisée devant la préfecture de département à Laval, afin d'interpeller le ministre de l'Agriculture sur le prix du lait.



Le Président de la République a annoncé que les États généraux de l'alimentation seraient lancés courant juillet. Dans ce contexte, il est urgent de pouvoir garantir la rentabilité économique des exploitations grâce à un prix du lait rémunérateur pour les agriculteurs !

La CR53 a été reçue pendant plus d'une heure en préfecture et a pu s'exprimer : « *les chiffres parlent d'eux-mêmes* », pour Olivier Chemin. L'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) estime qu'en moyenne, en 2016, le coût de production

comptable de lait de vache dans les exploitations spécialisées était de l'ordre de 364 € pour 1 000 litres avant rémunération des éleveurs.

Pour l'Organisation des producteurs de lait (OPL) de la Coordination Rurale, il est donc légitime de demander un prix supérieur à cette somme. C'est pourquoi, la **CR53 revendique un prix rémunérateur à 450 € les 1 000 litres** ; prix à atteindre pour rémunérer les producteurs selon l'OFPM.

Refuser de se battre pour ce niveau de rémunération revient à donner un signal déculpabilisant aux industriels et cautionner la confiscation des marges !

La CR53 a aussi pu revenir sur les difficultés du monde agricole comme la question de la sécheresse.

Après la rencontre, place aux échanges avec la presse autour d'un barbecue urbain.



## À l'école d'agriculture...

Jeudi 15 juin, une délégation de trois membres de la CR44 s'est rendue à l'école d'agriculture de la Charmelière à Carquefou. Notre équipe est intervenue pendant plus d'une heure et demie devant deux classes de Bac Pro, soit une quarantaine d'élèves.

Comme chaque année, ce fut l'occasion de présenter les grandes idées de la Coordination Rurale (prix rémunérateurs, régulation des volumes de production, préférence communautaire, exception agricole, TVA sociale, retenues collinaires...).

Mais aussi d'explicitier notre vision professionnelle de l'évolution de la production laitière et du marché laitier tant au niveau français, européen et mondial. Nous avons bien sûr abordé les problématiques des autres productions (bovins viande, céréales, viticulture...). Et



comme chaque année notre présentation s'est vite transformée en un échange nourri par des questions très pertinentes sur des sujets très variés : le mode de fixation des prix en agriculture, l'irrigation des cultures, l'Europe et les échanges mondiaux, les techniques culturales simplifiées (chères à la CR) et sur bien d'autres sujets comme celui des

végans qui a beaucoup fait réagir. Ces rencontres sont toujours très enrichissantes. Beaucoup d'écoute, beaucoup de questions et un peu d'excitation liée à la fin des cours... ! Bref, un contexte idéal que nous aimerions retrouver l'année prochaine avec de nouvelles classes débordantes d'énergie et d'envie de réussir dans l'agriculture.

Dans cette attente, la CR44 souhaite à tous ces élèves de la réussite dans leurs projets et de belles vacances !

# Les actus régionales



## Bernard Lannes au Nantes food Forum

**Bernard Lannes, président de la Coordination Rurale, était invité à la table ronde du Nantes Food Forum du samedi 3 juin 2017 : « France agricole, la crise pour tous ? ».**

Samedi 3 et dimanche 4 juin 2017, s'est déroulé le Nantes Food Forum, forum international qui agit pour le mieux manger demain et affiche divers objectifs :

- proposer au grand public un événement qui traite de l'ensemble de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette ;
- créer le rendez-vous international incontournable de tous ceux qui agissent pour une meilleure alimentation ;
- mêler réflexion et convivialité avec notamment



des repas et un Grand marché des Pays de la Loire. Bernard Lannes, notre président, a été invité à participer à l'une des tables rondes du samedi 3 juin intitulée « France agricole, la crise pour tous ? ». Y participaient également Christophe Courroussé de la Coopérative Terrena, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, et Dominique Deniaud, président de la Confédération paysanne de Loire-Atlantique. Sous l'œil de Catherine Laillé, notre présidente départementale, et de Laurent Rivereau, notre président régional, Bernard Lannes a tout d'abord rappelé que l'agriculture devait avant tout retrouver sa fonction première : sa fonction nourricière. En ce sens, il apparaît essentiel pour Bernard Lannes de retrouver un prix rémunérateur pour les agriculteurs et une régulation où les paysans ne servent pas de variable d'ajustement. Il a également insisté sur l'importance d'un étiquetage

transparent, qu'il s'agisse de l'origine mais aussi des marges dégagées par chacun des acteurs (producteur, transformateur, taxes...). Un tel étiquetage permettrait aux consommateurs de pouvoir intégrer une pluralité de facteurs, de mesurer à quel point leurs actes d'achat ont des influences colossales et de devenir ainsi des consomm'acteurs avisés.



Enfin, il a aussi donné plusieurs exemples qui ont marqué le public tout en leur donnant des repères : « à 450 € la tonne de lait, l'agriculteur peut vivre mais pas en dessous, comme c'est le cas aujourd'hui. Il faut des prix justes pour que les agriculteurs vivent de leur production. »

« Dans une baguette de pain à 1 euro, seulement 3,4 centimes vont au paysan. Il y a donc deux maillons qui trinquent : l'agriculteur et le consommateur. »

Pour Laurent Rivereau et Catherine Laillé : « les interventions de Bernard Lannes ont été très applaudies par l'assemblée. Il a su donner des exemples concrets qui ont parlé aux gens. Christiane Lambert a quant à elle été vivement remise en question, notamment par une intervention de la salle ; la FNSEA joue le jeu à la fois des politiques en place et de la grande distribution, et les gens s'en aperçoivent. L'opposition entre la vision de filière de la FNSEA et la vision d'agriculteurs de la CR a sauté aux yeux de tout le monde. »



Pour Laurent Rivereau: « ce type d'événement est intéressant car il est destiné au grand public. Il permet de faire prendre conscience aux médias et à la population des enjeux majeurs de notre agriculture, et de montrer qu'il existe plusieurs visions de l'agriculture au sein des agriculteurs eux-mêmes. »



# Les actus régionales



## Laurent Rivereau réélu président

Lors de l'assemblée générale du 1er juin 2017 à Saint-Quentin-les-Anges (53), la Coordination Rurale des Pays de la Loire a réélu pour la quatrième année consécutive Laurent Rivereau au poste de président.

Dans son rapport moral, Laurent Rivereau est revenu sur les actions syndicales qui ont jalonné l'année 2016. Elle a été « *difficile et ardue au niveau professionnel, politique et économique mais riche en événements au niveau syndical* ».



Laurent Rivereau a rappelé les grandes idées qui animent la CR : « *nous appelons nos gouvernements et l'ensemble des institutions européennes à engager immédiatement une réforme de la Politique agricole commune afin d'instituer une exception agricole, afin de protéger le marché agricole européen et d'instaurer de réels outils de régulation.* »

Hervé Biard est revenu sur les grands moments de l'année : différentes rencontres avec les élus, manifestation devant Terrena, rencontre avec les associations véganes devant de nombreux abattoirs (Vitré, Ancenis, La Roche-sur-Yon...), Tour de France, présences sur de nombreux salons et foires... Bref, une année syndicale bien remplie !

### Composition du bureau de la CRPL :

- Laurent Rivereau (49), président
- Loïc Crespin (44), 1er vice-président
- Stéphane Charbonneau (85), 2e vice-président
- Juste Lhuissier (72), secrétaire général
- Antoinette Aubert (53), trésorière



## Agriculture : où est passé l'argent de la PAC ?

La Coordination Rurale a interpellé les députés afin qu'ils demandent l'ouverture d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur l'état des versements perçus par la France au titre des aides PAC depuis 2014 et dont la redistribution aux agriculteurs souffre de retards exorbitants.

Le syndicat souhaiterait ainsi obtenir la traçabilité des fonds versés par l'Union européenne, au titre de la Politique agricole commune, de l'État jusqu'à l'agriculteur, en passant par l'ASP et les régions. Depuis plus d'un an, la Coordination Rurale enchaîne, tant au niveau national que départemental, l'envoi de courriers, les rencontres et les actions au sujet des retards de paiement des aides de la PAC, car même si Bruxelles a versé l'argent à l'État français, ce dernier est en défaut de paiement envers ses propres agriculteurs.

À l'heure où la Cour des comptes fait apparaître des « insincérités » dans le budget de l'État, la CR veut savoir à quoi a servi l'argent de l'Union européenne qui était destiné aux agriculteurs.



# Les actus régionales



## Nouveaux députés, vont-ils porter l'agriculture à l'Assemblée ?

La Coordination Rurale des Pays de la Loire tient à féliciter les nouveaux députés. Elle attend d'eux qu'ils **défendent les productions** du territoire, et qu'ils se prononcent pour une nouvelle loi d'orientation qui dépoussière le **droit rural**, encourage les **installations et le renouvellement des générations** avec une révision du **droit foncier**.

Les Pays de La Loire ont une agriculture riche et diversifiée où la **question agricole est centrale**. La situation financière des agriculteurs est catastrophique, la question des **coûts de production**, des marges et la nécessité d'une totale transparence dans l'**étiquetage** sont pour la CR des éléments qu'il faut

mettre en place rapidement. La PAC est amenée à évoluer pour 2020 et les représentants de la CRPL invitent les députés à un échange pour leur présenter leurs positions et propositions.

Monsieur	Pichereau Damien	Sarthe	1ère circonscription
Madame	Karamanli Marietta	Sarthe	2ème circonscription
Madame	Fontenel-Personne Pascale	Sarthe	3ème circonscription
Monsieur	Le Foll Stéphane	Sarthe	4ème circonscription
Monsieur	Grellet Jean-Carles	Sarthe	5ème circonscription
Monsieur	Guillaume Garot	Mayenne	1ère circonscription
Madame	Géraldine Bannier	Mayenne	2ème circonscription
Monsieur	Yannick Favennec	Mayenne	3ème circonscription
Monsieur	Matthieu ORPHELIN	Maine et Loire	1ère circonscription
Madame	Stella DUPONT	Maine et Loire	2ème circonscription
Monsieur	Jean-Charles TAUGOURDEAU	Maine et Loire	3ème circonscription
Monsieur	Denis MASSEGLIA	Maine et Loire	4ème circonscription
Monsieur	Philippe BOLO	Maine et Loire	5ème circonscription
Monsieur	François de Rugy	Loire Atlantique	1ère circonscription
Madame	Valérie Oppelt	Loire Atlantique	2ème circonscription
Madame	Anne-France Brunet	Loire Atlantique	3ème circonscription
Madame	Aude Amadou	Loire Atlantique	4ème circonscription
Madame	Sarah El Haïry	Loire Atlantique	5ème circonscription
Monsieur	Yves Daniel	Loire Atlantique	6ème circonscription
Madame	Sandrine Josso	Loire Atlantique	7ème circonscription
Madame	Audrey Dufeu-Schubert	Loire Atlantique	8ème circonscription
Monsieur	Yannick Hauray	Loire Atlantique	9ème circonscription
Madame	Sophie Errante	Loire Atlantique	10ème circonscription



## Session chambre d'agriculture

Lundi 3 juillet, lors de la dernière session chambre régionale à Angers, une délibération relative aux transferts financiers du groupe des chambres d'agriculture des Pays de la Loire (44, 49, 72, 85) dans le cadre du projet chambre d'agriculture 2018, a été soumise aux votes. Pour faire simple, il s'agit du projet de régionalisation des chambres d'agriculture auquel seule la CR a voté contre !

La CR approuve la mutualisation des services entre les différentes chambres de la région et a toujours abondé en ce sens depuis plusieurs années déjà, plaidant pour une meilleure efficacité et surtout par souci d'économie budgétaire.

Par contre, elle s'oppose à une régionalisation entraînant la perte d'autonomie de décision des chambres départementales et donc, à terme, leur

disparition.

Chaque département est réellement différent qu'il s'agisse du foncier, des productions, de l'urbanisation, de la densité de population ou du niveau des ressources financières (impôts, subventions). Il sera difficile de prendre des décisions équitables et cela provoquera, à terme, beaucoup d'incompréhension.

D'autre part, la CR s'étonne que la chambre d'agriculture de la Mayenne, gérée elle aussi par la FNSEA, n'adhère pas à cette régionalisation. Personne ne veut réellement en donner les raisons !

Enfin, la CR tient à ce que les prochaines élections chambre d'agriculture restent départementales pour une réelle représentativité des agriculteurs et pour assurer un légitime pluralisme syndical.



## ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

DES PRIX PAS DES PRIMES

La CR portera le combat fondamental : des prix rémunérateurs pour les agriculteurs !



# Les actus nationales

## Harmoniser les règles : oui ; dévaloriser l'agriculture biologique : non

**La section Bio de la Coordination Rurale s'oppose à l'adoption de la nouvelle réglementation européenne de la production biologique telle qu'elle se présente aujourd'hui.**

Lundi 12 juin, le Conseil de l'agriculture de l'Union européenne (UE) devait prendre une décision en ce qui concerne le règlement relatif à la production issue de l'agriculture biologique, qui doit être révisé depuis 2014. Nous rappelons que l'agriculture biologique s'appuie notamment sur la richesse de la vie du sol et le respect des cycles biologiques et que par conséquent les productions hors sol ne sont pas concevables. À ce titre, nous militons pour que l'UE vienne mettre fin aux dérogations pour de la culture bio hors sol dont bénéficient certains États. Nous défendons un cahier des charges exigeant permettant le maintien d'une agriculture biologique authentique et d'une qualité irréprochable.

« Certes, l'agriculture biologique est en plein essor et

*c'est un domaine très convoité par les industriels et les grandes surfaces, mais il ne faut pas oublier que c'est par les fortes exigences du cahier des charges qu'elle a su séduire un public de plus en plus important, rappelle Yanick Loubet, Président de la section Bio de la CR. Revoir les exigences à la baisse porterait préjudice à toute la filière. »*



Les moyens doivent donc être les mêmes pour tous les producteurs de l'Union européenne, et les contrôles doivent être harmonisés.

La section Bio de la CR demande donc au Conseil de ne pas prendre de décisions à la hâte tant qu'un consensus n'est pas trouvé avec tous les États membres.

## Viande : la CR refuse de se résigner à la succession des années noires

Les résultats présentés pour l'année 2016 par la Commission des comptes de la Nation confortent les craintes de la section Viande de la Coordination Rurale, qui ne cesse de tirer la sonnette d'alarme quant aux refus de maîtriser la production.

Pour la troisième année consécutive, les prix de la production de gros bovins se dégradent (- 4,7 % par rapport à 2015) alors que les volumes ont augmenté d'1,3 %.

Ces chiffres inquiétants masquent des dynamiques structurelles bien plus préoccupantes : successions de crises laitières qui bouleversent le marché de la viande, augmentation du cheptel bovin et des abattages, révision à la baisse chaque année des aides bovines, aléas climatiques...

Alors qu'une minorité au fort écho médiatique tente d'enterrer la viande malgré ses atouts nutritionnels et

écologiques, il serait aisé de se résigner à la succession d'année noires pour les éleveurs.

Cette spirale délétère n'est cependant pas une fatalité : elle est le produit de choix politiques misant sur la quantité et la conquête des marchés mondiaux. Pour rompre cet engrenage, la section Viande de la CR propose des solutions concrètes : arrêt des négociations sur les accords de libre-échange, découplage des aides bovines, révision du droit de la concurrence, maîtrise des volumes et segmentation des marchés.



# Les actus nationales

Du lait à 340 €/tonne  
pour « rester dans le jeu » : mais quel jeu ?



L'OPL de la CR se demande dans quel monde vit Vincent Chatelier, économiste à l'Inra, pour oser déclarer lors du congrès du Négoce Ouest que les producteurs qui ne parviennent pas à vivre en vendant leur lait à 340 €/t doivent se poser des questions.

Il y a dépeint un marché du lait florissant, avec une croissance mondiale, pleine et durable... Mais alors comment explique-t-il que l'Union européenne ait dû mettre en place en urgence un plan de réduction volontaire de la production laitière ? Il est certainement flatteur de regarder le marché mondial du lait et de se réjouir des opportunités qu'il est supposé offrir. Le monde demande du lait, certes, à quel prix ?!

## « Stop à la désinformation ! »

Véronique Le Floc'h, s'est ainsi indignée du fait que les syndicats qui se croient encore majoritaires en agriculture se soient félicités mercredi 14 juin 2017 d'avoir obtenu un prix du lait de 340 € les 1 000 litres couvrant, selon leurs dires, à peine les coûts de production.

Elle rappelle que les coûts de production du lait sont estimés par l'Observatoire de la formation des prix et des marges à 364 € en moyenne en France... avant rémunération du travail des producteurs.

Couvrir les coûts de production est une chose, mais comment prétendre défendre les éleveurs en se satisfaisant d'un prix qui ne les rémunère pas, eux qui travaillent 70 heures par semaine, quasiment 365 jours par an ?

La CR dénonce cette manipulation des chiffres et des éleveurs qui légitime un prix du lait réduisant les producteurs au servage. Elle réaffirme que, pour le lait, le juste prix dû aux agriculteurs c'est 450 € les 1 000 litres.

Il faut dire qu'en matière de présentation d'une avancée insignifiante – en réalité, la suite logique, presque mathématique, des fluctuations du marché – comme un triomphe, ces organisations n'en sont pas à leur premier coup d'essai.

La course aux prix bas pour répondre au marché mondial, assurément très volatil, a conduit les producteurs dans l'impasse, en imposant des restructurations à marche forcée. La vision macro-économique s'oppose frontalement à la réalité du terrain.

« Je rappelle à Monsieur Chatelier que diverses études attestent que pour assurer aux producteurs un revenu comparable à celui de n'importe quel travailleur et, en toute logique, supérieur à celui de leurs salariés, pour permettre des investissements ou l'installation de jeunes éleveurs, il faut un prix de vente de 450€. Ce prix couvre les coûts de production qui, ne lui en déplaise, ne sont pas réductibles à l'infini compte tenu des conditions économiques et des mises aux normes perpétuelles. J'invite Vincent Chatelier à venir sur nos fermes au plus vite pour qu'il puisse prendre conscience de la réalité du terrain. » (Véronique Le Floc'h, responsable de l'OPL de la CR)  
Une réalité de terrain que ne semble pas percevoir Mme Christiane Lambert qui, dans un tweet, a qualifié de « superbe » l'intervention de Vincent Chatelier...

**Arrêtez de chercher des excuses !**

**POUR UN PRIX DU LAIT**  
*qui couvre les coûts de production  
et qui paye le travail de l'éleveur*



**450 €**  
**1000 LITRES**



# Les actus nationales

## Les Organisations de Producteurs : comment ça marche ?



**Qu'est ce qu'une OP ?**  
Une OP est constituée

à l'initiative d'un ensemble

d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de renforcer leurs positions dans les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière. Une société coopérative agricole, une union de coopératives agricoles, une société d'intérêt collectif agricole, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, une société commerciale ou un groupement d'intérêt économique peut être reconnu en tant qu'OP par arrêté ministériel..

Une OP est dite « verticale » quand elle dépend directement d'une laiterie.

Une OP est dite « transversale » quand elle regroupe des agriculteurs livrant à différentes laiteries. Ces OP permettent de mettre en concurrence les opérateurs commerciaux. Les producteurs qui y adhèrent ne peuvent pas être accusés d'entente illicite sur les prix et les volumes car la Commission Européenne considère qu'il ne peut y avoir entente qu'entre groupements et non pas au sein d'un groupement.

### **Dois-je adhérer à une OP ?**

Les éleveurs qui livrent leur lait à une coopérative sont de fait adhérents à une OP. L'adhésion à une OP des éleveurs livrant leur lait aux industriels privés n'est pas obligatoire. Elle a été rendue possible par le « paquet lait », adopté en 2012, pour renforcer la position des producteurs laitiers. Si vous êtes déjà adhérent à une OP

vous avez la possibilité d'en changer (conditions fixée dans votre contrat d'adhésion) sans craindre d'être stigmatisé par votre laiterie.

### **L'avis de l'OPL de la CR**

L'OPL de la CR a dès le départ souligné les avantages d'OP transversales, telles les France Milk Board (FMB). L'adhésion en masse à de telles organisations renforcera le poids des producteurs. Les industriels verront face à eux des agriculteurs « neutres » négocier avec plusieurs concurrents. Un autre avantage est celui de pouvoir travailler à l'évolution de ces OP si demain des négociations s'ouvrent pour les faire évoluer vers des statuts d'OP commerciales. Dans ce cas, ce sont les OP, et donc les producteurs, qui pourraient gérer, non seulement la collecte et la destination des volumes vers leurs meilleurs « clients » mais aussi la facturation de notre lait. Reprendre en main la facturation de nos produits constitue un premier pas vers la maîtrise de nos prix de vente, il ne faut pas craindre cette évolution, même si les laiteries laissent à penser le contraire. Une OP indépendante sera la mieux placée dans cette évolution. Cependant, l'OPL de la CR s'est toujours opposée à la création d'une multitude d'OP, surtout quand elles sont dites verticales, c'est-à-dire liée à une laiterie. Dès 2011, nous avons dénoncé l'exemple des OP en Suisse qui, par leur grand nombre, nous montrait la totale inefficacité dans la gestion des volumes et des prix mais aussi par l'asservissement démesuré des producteurs à leur laiterie, ceux-ci ne pouvant même pas changer d'OP.

### **Dans la pratique :**

Il arrive que les OP voient leurs pouvoirs amoindris, les industriels, prenant le rôle des distributeurs, mettant les OP en concurrence pour tirer le prix vers le bas !

Les coopératives, assimilées à des OP de fait, servent d'observatoire. Le prix des moins disantes servant de base aux négociations des contrats ! Les coopératives agissant tels des industriels privés : acheter au moins cher, céder au moins cher à leurs filiales en général privées -pour ne pas créer de plus value au niveau de la coop-, pour qu'elles, les filiales, vendent au plus cher.... gardant la plus value à leur compte ! C'est pour remettre de l'ordre dans le système coopératif que l'OPL de la CR a émis dans ses 11 recommandations aux ex candidats à l'élection présidentielle (reprises aux législatives), la demande d'un audit sur le fonctionnement des coopératives et à entrer au HCCA le Haut Conseil de la Coopération Agricole !

### **Comment adhérer / changer d'OP :**

Vous êtes nombreux à nous contacter pour connaître les coordonnées des FMB, celles des OP « maison » étant elles suffisamment mises en avant par les industriels. Dans un cas, comme dans l'autre, la procédure pour adhérer ou pour changer d'OP est à voir directement auprès des OP concernées.

Les 3 OP FMB ne couvrent pas l'ensemble du territoire, mais des discussions sont en cours entre ces différentes OP afin d'étendre leurs zones respectives pour pouvoir apporter une solution au plus grand nombre d'éleveurs.

**Chiffre du mois :  
1050 €**

Minimum de cotisations volontaires obligatoires pour un producteur de lait par an.  
Action Agricole Touraine n°3662

# Les actus nationales

## Situation scandaleuse des agriculteurs : la CR exhorte Stéphane Travert à taper du poing sur la table à Bruxelles

Face aux chiffres diffusés hier par la MSA mettant au grand jour la situation scandaleuse dans laquelle se trouvent les agriculteurs français, la Coordination Rurale demande au nouveau ministre de l'Agriculture d'avoir une position intransigeante à Bruxelles.

Deux actions doivent être menées de façon urgente. Contrairement à ce qui est envisagé pour la PAC 2020, il faut exiger la protection des agriculteurs vis-à-vis de la concurrence extérieure à l'UE et mettre en place une PAC assise sur des prix rémunérateurs, autrement dit des prix supérieurs aux coûts de revient et qui comprennent la rémunération du travail !

La Politique agricole commune (PAC), telle qu'elle est menée depuis plusieurs années, a obligé les agriculteurs européens à vendre à perte, ces derniers étant en plus pénalisés par des distorsions de concurrence vis-à-vis des pays extérieurs à l'UE.

Résultat : en un an, le nombre d'appels à la permanence de prévention du suicide a triplé et le nombre des demandes de prime d'activité a augmenté de 50 % ! Pascal Cormery, président de la MSA, indiquant même qu'il s'attendait à ce que plus de 50 % des agriculteurs affichent des revenus en dessous des 350 euros par mois en 2016.

Au-delà des chiffres, des réunions de crise, des communiqués de presse... il y a des hommes et des femmes qui se lèvent chaque jour pour nourrir la population et qui arrivent à faire l'aumône pour subsister, faute de pouvoir tirer une rémunération de leur travail. Sans des décisions urgentes et radicales de la part du gouvernement et de l'UE, l'agriculture va exploser contre le mur de la PAC.



### Simulation de l'impact sur la consommation d'une augmentation hypothétique de 40% des prix agricoles

➤ Pour le budget global d'un ménage de :	100€
➤ Budget alimentaire des ménages :	15€
➤ Part de l'agriculture dans les prix alimentaires (6.2%, OPM)	0.93€ (15x0.062)
➤ Avec une hausse des prix agricoles de 40% : Budget alimentaire (à marges constantes par ailleurs)	1.302€ (0.93x1.4) 15.37€/100€ de budget global

**0.37%**

*Le relèvement des prix agricoles, à un niveau rémunérateur, induirait une participation des ménages de seulement 0.37% pour la consommation de produits européens, de grandes qualités répondant à des normes élevées : le bénéfice net est évident !*

**La question de la gestion coûteuse et difficile de la volatilité est par ailleurs réglée car les agriculteurs dégagent alors suffisamment de moyens pour s'assurer ou s'auto-assurer contre les risques climatiques et n'ont plus à faire face aux aléas liés à la volatilité des marchés, ceux-ci étant stabilisés.**



# Réglementation

## DECLARATION BOVINS :

Certains adhérents nous ont fait remonter des interrogations suite à leurs déclarations de Bovins. Nous vous rappelons que tout détenteur de bovins doit déclarer tous les mouvements (naissances, mises en pension, entrées, sorties) dans un délai de 7 jours avec les outils adaptés (documents de notification Cerfa, Synel, Synel mobile, Synel pocket, logiciels détenteurs).

### Lors de votre déclaration, attention aux remarques ci dessous:

1. vous devez déclarer un bordereau de perte distinct pour chaque motif de perte et pour chaque date de perte.
2. la date de la perte doit nécessairement être antérieure ou égale à la date du jour, et comprise entre la date de début et la date de fin de la période de détention obligatoire.
3. vous devez préciser le n° IPG de tous les animaux perdus.

Si vous avez déclaré tardivement un mouvement, c'est-à-dire après le délai légal ou si une anomalie apparaît alors vous risquez de voir vos aides PAC réduire en fonction du type d'anomalie.

En conclusion, il convient d'être à jour dans vos notifications à l'Établissement départemental de l'élevage et de respecter les délais de notification. Tout mouvement (entrée et sortie) concernant votre troupeau doit être notifié à l'EDE dans les 7 jours qui suivent l'événement. Un animal concerné par une notification hors délais est inéligible à l'Aide aux bovins allaitants (ABA).

Concernant l'ABA, vous avez la possibilité de remplacer un animal éligible par un autre au cours de la période de détention obligatoire (PDO). Tout animal sorti de l'exploitation et dont la sortie a été notifiée à l'EDE dans un délai maximal de 7 jours peut être remplacé dans les 20 jours suivant sa sortie. L'entrée du nouvel animal doit être notifiée à l'EDE dans un délai maximal de 7 jours.

## **POINT JURIDIQUE : La mise à disposition des terres agricoles hors bail rural**

*Un propriétaire de terres agricoles accepte de mettre ses terres à ma disposition. En revanche, il ne souhaite pas être tenu par le statut du fermage. Quelles solutions existent ?*

Pour rappel, les contrats relatifs aux forêts et biens relevant du régime forestier ou ceux réalisés pour l'entretien des terrains constituant la dépendance d'habitations ne relèvent pas du statut du fermage.

Outre ces exceptions, différentes conventions dérogatoires existent et sont abordées ci-dessous :

- 1 – le prêt à usage (ou commodat)
- 2 – le contrat de vente d'herbe
- 3 – bail de petites parcelles
- 4 – la convention SAFER de mise à disposition
- 5 – la convention d'occupation précaire
- 6 – la location annuelle renouvelable
- 7 – le contrat d'entreprise

*N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information.*

Bien que des solutions existent pour écarter le statut du fermage, il est urgent de réformer ce statut afin qu'il redevienne attractif pour les propriétaires ruraux. À cet égard, la Coordination Rurale saura être force de propositions dans le cadre des travaux de la future loi d'avenir agricole

**Pour en savoir plus, RDV : [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)**

**rubrique "Infos juridiques".**

# Contactez-nous !

Contact : Régis Médard  
Parc Edre Active, 27 rue de la Vrière, 44240 La chapelle s/ Erdre  
02 51 85 77 00 / 06 37 65 61 80 / cr44@coordinationrurale.fr

## L'agenda de vos représentants

CDOA Eco : 19 septembre, 17 octobre  
CDOA structures : 19 septembre  
CT SAFER : 14 septembre

## N'oubliez pas !

> Foire de Béré : 8,9,10, 11 septembre  
> Renouveler votre cotisation pour continuer à recevoir le bulletin et le magazine « 100 % agriculteurs »



## Le paragraphe :

« Il faut faire beaucoup plus sur le bien-être animal »

« Il va y avoir un procès d'une association qui a mis des caméras cachées dans un élevage de porcs. Eh bien moi je leur dis bravo à cette association ! J'espère qu'elle aura gain de cause. C'est une atteinte au droit de propriété, et bien tant mieux ! »

« Dans tous les abattoirs, il devrait y avoir des caméras et les confier à des associations (Animalistes). »

Ségolène Royal face à JJ Bourdin dans « Bourdin Direct » / BFMTV et RMC, 13/06/2017



BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE



Région PAYS DE LA LOIRE

SOUTENEZ LE SYNDICAT 100 % AGRICULTEURS

## Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Commune : .....CP : .....  
Tél : .....Port : .....

O J'adhère à la Coordination Rurale de la CR.....  
(voir les bulletins sur [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr))  
pour un montant de ..... €  
O Je souhaite soutenir l'action de la Coordination Rurale par un don complémentaire : ..... €

Bulletin à retourner complété et signé,  
accompagné du règlement à :  
**Coordination Rurale, ZA de la Métairie -  
Bâtiment le Galilée - 35520 MELESSE**

Je suis producteur de :  
 Grandes cultures  
 Bovins Viande  
 Bovins Lait  
 Ovins  
 Caprins  
 Porcins  
 Volailles  
 Vin  
 Fruits  
 Légumes  
 Semences  
 Fleurs  
 Autre.  
Précisez .....

Signature :



**A VOS PLUMES !** *Vous souhaitez réagir, écrire dans votre bulletin, partager coups de coeur ou coups de gueule ? N'hésitez pas à nous le dire en contactant votre président ou votre animateur !*